

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
15/01/2021	09/02/2021	2021-ARA-KKP-02940
	1. Intitulé du projet	
Reprise de protection de digue en enroche	ments de la rive gauche du Rhône à Saint-Va	allier
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou d	es) pétitionnaire(s)
2.1 Personne physique		
Nom	Prénom	
2.2 Personne morale		
Dénomination ou raison sociale	Compagnie Nationale du Rhône - Directio	n Territoriale Rhône-Saône
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	M. DOREE - Directeur	
RCS / SIRET 9 5 7 5 2 0 3	0 1 0 0 0 1 9 Forme juridiqu	Je Société anonyme d'intérêt général
Joigne	z à votre demande l'annexe obligato	ire n°1
	u des seuils et critères annexé à l'article R	
	dimensionnement correspondant du proje	
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard (Préciser les éventuelles rubriques issues de la company de la	l'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
10. Canalisation et régularisation des	Modification du profil en travers du lit mine	
cours d'eau.	Consolidation ou protection des berges sur Destruction de plus de 200 m <sup>2</sup> de frayères p	
	Destruction de plus de 200 m² de hayeres p	ण्डा सिनाट.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Curage dans le lit mineur actuel du Rhône (environ 12 000 m³)

### Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

voir détail en annexe 7

# 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Suite à l'analyse du Centre d'Analyse Comportementale des Ouvrages Hydrauliques (laboratoire interne CNR) sur les digues du bief de Saint-Vallier, il a été mis en évidence sur la digue rive gauche du Rhône à Saint-Vallier :

- une altération des enrochements d'origine de type migmatite,

25. Extraction de minéraux par dragage

marin ou fluvial.

- une réduction nette du poids moyen des enrochements de 16Kg en 1996 à 5kg en 2014, voir même inférieur pour certains sondages immergés ou émergés,

qui révèlent un sous-dimenssionnement de la protection actuelle en enrochements, ayant un impact sur la stabilité théorique de l'ouvrage en crue de projet (crue millénale = 7 500 m³/s).

Le projet consiste à restaurer 900 m de cette digue CNR par la reprise du revêtement des parements amont Ouest des enrochements entre les cotes 123 et 130,5 m NGF.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

4.2 Objectifs du projet
Le projet vise à restaurer 900 m de digue en enrochements en rive gauche du Rhône à Saint-Vallier permettant de justifier les critères de stabilité de l'ouvrage en crue de projet (sûreté hydraulique).
4.3 Décrivez sommairement le projet
Les travaux de reprise de la protection de digue en enrochements sur un linéaire de 900 m, comprennent les opérations suivantes:  - Le traitement (abattage, broyage) de la végétation ligneuse, semi-ligneuse et herbacée sur les parements amont émergés, avec prise en compte des espèces exotiques envahissantes et leur traitement adéquat (coupe mécanique, et export vers les centres adaptés), - Le curage des sédiments venus se déposer sur les parties immergées des parements amont (drague aspiratrice ou pelle mécanique long bras sur ponton fluvial avec clapage des matériaux excavés dans une zone de rejets à proximité le nécessitant) - La réalisation d'une bêche d'ancrage en pied de digue (mêmes moyens que l'opération précédente) - Pose d'enrochements en "carapace" sur les parements immergés et émergés, ainsi que pour le comblement de la bêche d'ancrage (pelle à long bras sur ponton fluvial et à terre, transit des matériaux par camions ou barges), - Réfection des emprises du chantier (piste d'accès, aires de stockages et d'installation de chantier) avec restitution des pistes d'accès et ensemencement des terrains vagues.  La durée des travaux dépend de la stratégie des entreprises et pourrait durer de 75 à 115 jours (soit 4 à 6 mois). Réalisation envisagée en 2022.  Voir annexe 9
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
La phase d'exploitation se limite à quelques opérations d'entretien de la végétation, réalisées à raison de 2 fauches annuelles maximum.
La digue étant renforcée, la section du Rhône sera légèrement modifiée mais sans incidence sur l'écoulement du Rhône dont la largeur du lit sur le secteur fait 250 à 360 m. (voir annexe 9)

# 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis:

- à la procédure dite du dossier d'exécution relative à la concession et à la déclaration d'utilité publique des ouvrages utilisant l'énergie hydraulique, en vue de la modification d'un ouvrage de la concession (code de l'énergie). Cette procédure comprend une étude d'incidence environnementale couvrant la totalité des thématiques environnementales et incluant une notice d'évaluation Natura 2000 simplifiée ;
- à dérogation pour perturbation, destruction ou déplacement d'espèces protégées dossier dit CNPN (code de l'environnement).

A noter que la procédure de défrichement au titre du code forestier ne s'applique pas au Domaine concédé de l'État.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Volume curé pour le reprofilage pied de digue et parement immergé	10 500 m <sup>3</sup>
Surface de traitement de la végétation dispersée sur parement (coupe, broyage)	6 600 m <sup>2</sup>
Surface de traitement végétation exotique et envahissante (aire d'installation de chantier)	13 300 m <sup>2</sup>
Volume curé pour la création bêche d'ancrage	1 500 m <sup>3</sup>
Volume apporté d'enrochements pour le comblement de la bêche d'ancrage	1 200 m³ soit 3 100 t
Volume d'enrochements apporté sur parement immergé	8 200 m³ soit 21 300 t
Volume d'enrochements apporté sur parement émergé	3 600 m³ soit 9 400 t
Surface des zones de chantier réhabilitées	16 900 m²

4.6 Localisation du projet
Adresse et commune(s)
d'implantation

Digue en rive gauche du Rhône entre les PK 76.300 et 77.200 (900 m), à Saint-Vallier 26240

# Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_°\_\_'\_\_"\_. Lat. \_\_°\_\_'\_\_"\_

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°, 38°; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long.  $\frac{4}{2} \circ \frac{48}{4} \cdot \frac{44}{1} \cdot \cdot \frac{66}{4}$  Lat.  $\frac{45}{5} \circ \frac{10}{10} \cdot \frac{33}{3} \cdot \cdot \frac{90}{20}$  Point d'arrivée : Long.  $\frac{4}{2} \circ \frac{48}{4} \cdot \frac{41}{1} \cdot \cdot \frac{80}{4}$  Lat.  $\frac{45}{5} \circ \frac{10}{10} \cdot \frac{05}{10} \cdot \frac{53}{10}$ 

Communes traversées:

Saint-Vallier

# Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui	×	Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation Oui environnementale ?		Non 🗶

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Sans objet

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

# 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	x		ZNIEFF de type 2 « Ensemble fonctionnel formé par le moyen-Rhône et ses annexes fluviales » (n° 820000351)
En zone de montagne ?		x	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		x	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		x	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		×	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	x		Le projet est situé sur le territoire couvert par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) du réseau routier départemental de la Drôme (26) 3ème échéance.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	x		A proximité d'un Site patrimonial remarquable de Saint-Vallier (2007070005)  Le secteur Nord du projet intercepte les périmètres de protection de Monuments Historiques: Le domaine du Château (IE6CN5) et l'Eglise (IDP6Q5). (voir annexe 11)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	x		Projet situé en dehors mais à proximité de la zone humide de l'inventaire départemental "Contre-canal de Saint-Vallier" 26SOBENV0084.  Quelques zones humides identifiées sur les enrochements (voir annexe 8)

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	x		Plan de Prévention des Risques inondation de Saint-Vallier approuvé le 30/11/2012. La zone de travaux est située en zone blanche du zonage réglementaire (sans risque) (voir annexe 10)
Dans un site ou sur des sols pollués ?		×	
Dans une zone de répartition des eaux ?	x		Sous bassin de la Galaure (ZRED21).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		×	Le périmètre de protection éloigné le plus proche est situé aux puits des Châtaigniers sur la commune d'Arras-sur-Rhône à environ 2 km au Sud de l'extrémité de la zone de travaux.
Dans un site inscrit ?		x	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés à 2 km au Nord-Ouest et Sud- Ouest : ZSC Affluents rive droite du Rhône (FR8201663). (cf annexe 6) Zone Natura 2000 ZSC "Milieux alluviaux du Rhône aval" (FR8201677) en aval hydraulique du projet (à 4 km ) et du barrage d'Arras.
D'un site classé ?		×	Le site classé le plus proche (Les Roches qui dansent - 295SC01) se situe à environ 3,8 km au Sud-Est sur la commune de Saint-Barthélémy-de-Vals

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

# 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

·	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?			Le projet ne nécessitera aucun prélèvement d'eau superficielle ou souterraine.
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		x	Le projet n'aura aucune incidence sur l'hydrogéologie.
	Est-il excédentaire en matériaux ?		x	L'intégralité des matériaux sédimentaires curés (12 000 m³) par drague aspiratrice ou pelle mécanique long bras sur ponton fluvial et sera restitué au Rhône en recharge sédimentaire dans les fosses à combler. Il n'y aura pas d'exports de matériaux.  Remise en suspension localisée des matériaux curés avec incidence temporaire sur la qualité de l'eau (turbidité).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	×		Apport d'enrochements exogènes issus de carrière 10-100Kg de catégorie LMa dont le poids moyen sera supérieur à 35 Kg (13 000 m³) pour combler la bêche d'ancrage et établir la carapace d'enrochements.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?	x		Quelques zones humides implantées sur enrochements impactées (< 100 m²). Déplacement de macrophytes (Grande Naïade). Destruction de zone potentielle de reproduction du Brochet et de la Bouvière. Comblement de terriers de Lapin de Garenne. Défrichement de plantes arbustives et herbacées. Dégradation d'habitats de l'avifaune et des reptiles. Perturbation temporaire (durée du chantier) d'habitats aquatiques et de la continuité écologique sur la zone de travaux, restituée à terme. (Diagnostic écologique présenté en annexe 8 et mesures ERC en annexe 9)
Milieu nature				Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés à 2 km au Nord-Ouest et Sud-Ouest : ZSC Affluents rive droite du Rhône (FR8201663). Zone Natura 2000 ZSC "Milieux alluviaux du Rhône aval" (FR8201677) en aval hydraulique du projet (à 4 km) et du barrage d'Arras. (voir annexe 6)

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		x	Le projet ne remettra pas en cause la valeur de la ZNIEFF dans laquelle il se trouve, ni celle de la zone humide identifiée à proximité.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		x	L'emprise du projet concerne une digue en enrochements d'origine anthropique. Aucun espace naturel, agricole, forestier ou maritime ne sera consommé.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	×		Risque de rupture du barrage de Vouglans, hydrographiquement situé à plus de 180 km en amont du projet. Le projet va dans le sens d'une securisation vis-à-vis de ce type de risque. Risque lié au transport potentiel de matières dangereuses par navigation fluviale. Les travaux sont situés hors du chenal navigable du Rhône et sans conséquence sur ce risque.
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	×		Risque sismique (3 - modéré) Risque retrait et gonflement des argiles (aléa faible) Risque inondation (débordement de nappe, crue du Rhône) cf. Annexe 10 Risque incendie (très faible à faible) Le projet permettra de renforcer la digue et d'assurer sa bonne tenue contre les contraintes d'écoulement d'une crue millénale. L'incidence est positive.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		x	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	x		En phase travaux, l'apport d'enrochements sera réalisé: - par camions dont les rotations engendreront une légère augmentation temporaire du trafic routier (trafic moyen de la N7 à 9412 véhicule/jour)) par barges, sans conséquence sur le trafic fluvial.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<b>x</b>	<b>x</b>	Seule la phase de chantier sera à l'origine d'une source de bruit temporaire. Les habitations les plus proches (secteur Nord-Est) sont situées à environ 40 m à l'Est de la zone de travaux. A noter que les travaux concernent la moitié Ouest de la digue, ainsi celle-ci fera office d'écran acoustique vis-à-vis de ces habitations. Par ailleurs, la durée des opérations à proximité des habitations est estimée entre 10 et 15 jours.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		x	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?		x	Les travaux ne nécessiteront pas d'opération susceptible d'engendrer des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		x	Il n'est pas envisagé de travaux de nuit. Aucune source d'émission lumineuse intense ne sera nécessaire sur le site en raison de la stricte limitation des opérations aux horaires de journée.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?			Le projet n'est pas de nature à engendrer des rejets atmosphériques. Seuls les rejets des moteurs thermiques des engins de chantier engendreront des polluants dans l'air. Les déplacements des engins sur pistes terrassées seront susceptibles de créer des nuages de poussière en période sèche. Cela ne concerne que la phase de chantier. Les engins respecteront les normes en vigueur et les pistes de chantier seront arrosées si nécessaire.
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?		×	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?		×	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	x		La phase travaux comprendra une coupe des végétaux (coupe), assimilée à l'entretien courant de la digue, et produira ainsi des déchets végétaux exportés avec un traitement adapté pour les espèces exotiques envahissantes.

Patrimoine / Cadre de vie	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	x		Modification de l'aspect de la digue par rafraîchissement de son parement d'enrochements qui s'atténuera dans le temps.  Situé au sein du domaine de concession de la CNR, et n'apportant aucune
/ Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?		x	modification de l'occupation du sol, le projet n'aura aucune incidence sur les activités humaines identifiées sur le secteur. La phase de chantier sera sans incidence sur le bon déroulement des activités industrielles et commerciales voisines, de la STEP immédiatement à l'Est de la digue ou de la navigation fluviale.
approuvés	?			sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui Aucun projet a	Non Si oui, décriviu sens de l'article R.122			s : e l'environnement, dans le périmètre de la zone susceptible d'être affectée par
	susceptible d'avoir des			
la commune d' le cumul d'inci	'Andance, et du lieu-dit	"Cance	e". Cet	tique CNR sur un tronçon de 600 m de digue rive droite du Rhône au droit de te opération sera cependant décalée dans le temps (2023) permettant d'éviter 'ailleurs l'objet des mêmes procédures que le présent projet soumis à
6.3 Les incide	ences du projet identifi Non × Si oui, décri			ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ? :

# 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

- Mesures de gestion du chantier vis-à-vis du risque de pollution, des nuisances et des risques.
- Traitement adapté des espèces exotiques envahissantes.
- Adaptation du calendrier des travaux:

terrestre, hors période de reproduction de l'avifaune, des reptiles et du lapin de Garenne, aquatique, curage et élimination des macrophytes hors de la période de reproduction du Brochet.

déplacement de la Grande Naiade.

effarouchement des individus de Lapin de Garenne potentiellement présents dans les terriers.

- Mise en défens des zones humides identifiées sur le site de stockage.
- Suivi de la qualité de l'eau du Rhône pendant le curage.

cf détail des mesures en annexe 9.

# 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La majeure partie des incidences du projet relève de la phase de chantier et sont temporaires.

En tout état de cause, le projet fera l'objet d'un dossier d'exécution (emportant dossier d'autorisation Loi sur l'eau) dans lequel seront reportées les incidences et mesures sur les différentes thématiques de l'environnement (y compris habitat, faune et flore) pour assurer un cadrage complet du projet. Parallèlement, un dossier de dérogation espèces protégées sera déposé. Au regard des éléments fournis dans ce formulaire, des emprises du projet, de son objet, des enjeux écologiques identifiés, des enjeux de sûreté hydraulique, et des procédures dans lesquels il s'inscrit permettant de prévoir les mesures adéquates, nous pouvons estimer que le projet ne nécessite pas d'évaluation environnementale.

#### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Ο.	6.1 Annexes obligatoires										
Objet											
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×									
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	×									
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;										
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	x									
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;										
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.										

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

# Objet

- Annexe 7 : Position du projet vis-à-vis des rubriques annexées à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement (partie 3.)
- Annexe 8 : Diagnostic environnemental du site (partie 6.1)
- Annexe 9 : Note d'informations complémentaires (partie 6.4)
- Annexe 10 : Plan de zonage réglementaire du PPRI de Saint-Vallier (partie 5)
- -Annexe 11 : Plan des sensibilités du patrimoine culturel (partie 5)

# 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Ampuis le, 27.01.2021

Signature